

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 21 décembre 2021 à 18 h 00, à distance par visioconférence en raison de la COVID-19. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. L'enregistrement de cette séance sera publié sur le site internet de la municipalité. La présente séance est tenue sous la présidence de Marie Gervais, mairesse suppléante ;

Est également présente par visioconférence Vicki Turgeon, directrice générale, greffière-trésorière,

JACQUES POLIQUIN	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	LYNDA TÉTREAULT	Siège # 6

Chacune de ces personnes ayant été identifiées par madame la mairesse suppléante.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 21 décembre 2021**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation de l'avis de convocation – rapport au procès-verbal
4. Administration
 - 4.1. Lecture du résumé sur le budget et adoption du budget 2022
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 247-12-2021 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par Sylvain Clair.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 248-12-2021 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par madame la mairesse suppléante ;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Karl Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu, présenté et déposé.

ADOPTÉE

3. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

Rés. 249-12-2021 **CONSIDÉRANT QUE** par la résolution 240-12-2021, la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2022 a été déterminée au 21 décembre 2021, à 18 h ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation tel que prévu à l'article 156 du *Code Municipal* n'a pas été transmis;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lefebvre, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents de renoncer à l'avis de convocation tel qu'autorisé à l'article 157 du *Code Municipal*.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1. LECTURE DU RÉSUMÉ SUR LE BUDGET ET ADOPTION DU BUDGET 2022

Rés. 250-12-2021 **CONSIDÉRANT QUE** la mairesse suppléante a fait lecture d'un résumé sur le budget;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité d'Ulverton prévoit que son budget pour l'année financière 2022, aura des dépenses équivalentes aux recettes pour un montant de 1 048 009 \$;

IL EST PROPOSÉ par Lynda Tétreault, **APPUYÉ** par Sylvain Clair et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter, tel que déposé, le budget de la municipalité d'Ulverton, pour l'année 2022, dont copie est annexée aux présentes.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné la tenue par visioconférence Zoom de la présente séance extraordinaire, les citoyens pouvaient soumettre leur question, portant exclusivement sur le budget, et ce, par courriel avant 18 heures le 21 décembre 2021. Une question a été transmise, la mairesse suppléante mentionne que la question obtiendra réponse par courriel.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 18 h 18. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 10 janvier 2022.

Marie Gervais,
Mairesse suppléante

Vicki Turgeon,
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Marie Gervais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 22^e jour du mois de décembre 2021.

Marie Gervais,
Mairesse suppléante

ANNEXE

Prévisions budgétaires Exercice se terminant le 31 décembre 2022

Taxes sur la valeur foncière	396 559,00 \$	
Taxes sur une autres base	37 834,00 \$	
Transferts (Gouvernements)	587 796,00 \$	
Services municipaux	1 920,00 \$	
Imposition de droits	18 500,00 \$	
Intérêts	1 525,00 \$	
Autres revenus	3 875,00 \$	
TOTAL DES REVENUS		1 048 009,00 \$
Administration générale/conseil	267 480,18 \$	
Sécurité publique	120 520,00 \$	
Réseau routier	234 989,94 \$	
Hygiène du milieu	39 884,00 \$	
Aménagement - urbanisme/développement	44 705,80 \$	
Loisirs et culture	31 444,00 \$	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		739 023,92 \$
TOTAL DES REVENUS MOINS LES DÉPENSES		308 985,08 \$
Affectations		
Dépenses d'investissement	(468 210) \$	
Affectations surplus accumulé	151 224,92 \$	
Réserve - réfection des routes	5 000,00 \$	
Réserve – élection municipale	3 000,00 \$	
EXCÉDENT (DÉFICIT) 2022		0 \$